

AMENAGEMENT des trottoirs de la rue Maréchal Leclerc - Avis de principe des Ponts & Chaussées - Intervention des Ponts & Chaussées pour effectuer les études préliminaires et dresser les plans - Subvention à demander

Le Maire donne lecture du rapport.

Sans faire état de certaines campagnes de presse qui sont menées actuellement sur l'état des trottoirs de la Capitale, il est évident que la Municipalité ne peut actuellement en raison de sa situation financière, prendre à charge les travaux extrêmement importants que représente la réfection des trottoirs de la Ville. En effet plusieurs kilomètres de trottoirs sont à refaire entièrement, il faut également songer à d'autres nombreux kilomètres de rues qui sont à refaire et à aménager.

Dans ces conditions seul un plan d'ensemble basé sur trois à quatre années est susceptible de mettre Saint-Denis au point de vue de rues et trottoirs sur un plan de dignité, que nous sommes les premiers d'ailleurs à réclamer pour elle.

Parmi les trottoirs qui ont retenu notre attention à ce sujet ceux de la Rue Général Leclerc et de la Rue Jules Olivier qui vont jusqu'au Pont du Bator, ont été les premiers.

Cette voie est l'une des plus fréquentées de la Ville tant au point de vue piétons qu'au point de vue circulation automobile, et le Petit Marché est un pôle véritablement attractif du matin au soir.

Or, si la rue dépend des Ponts & Chaussées, les trottoirs, comprenant la partie sous laquelle passe un égout, appartiennent et dépendent de la Commune.

Ces trottoirs sont dans un état lamentable et la chape de l'égout a été à ce point mal constituée qu'elle présente un danger pour les camions lourdement chargés soit qui passent sur elles, dans le flot de la circulation, soit qui y stationnent.

Les travaux nous ont paru à ce point importants que nous avons sollicité l'avis des Ponts & Chaussées. Voici une partie, extrêmement intéressante, de la réponse que M. l'Ingénieur a bien voulu me faire.

"Monsieur le Maire,

À la suite de votre communication téléphonique du 15 Mars 1960 les fonctionnaires de mon Service ont examiné les inconvénients résultant dans la rue du Maréchal Leclerc de l'insuffisance de résistance des dalles de couverture de l'égout du Bator.

Des indications ont tout d'abord été données au personnel municipal pour que celui-ci observe lors des travaux de réfection éventuelle les règles techniques indispensables pour donner aux nouvelles dalles une résistance suffisante.

En ce qui concerne l'avenir, deux solutions peuvent être envisagées; tout d'abord la chaussée proprement dite et la sur largeur non accessible aux camions pourraient être séparées de façon visible par une bordure en béton discontinu et peinte en blanc. Ces travaux relativement peu onéreux et intéressant uniquement le stationnement devraient être financés par la Municipalité.

... les entrepreneurs qu'ont eus avec vous les Ingénieurs du Service, il a été également envisagé d'étudier la réalisation de trottoirs le long de la rue du Maréchal Leclerc entre la rue Jules Olivier et le pont du Butor. Cette solution beaucoup plus onéreuse serait évidemment la meilleure et la plus efficace. Je dois vous dire qu'elle ne peut donner lieu dans les circonstances les plus favorables qu'à une faible participation financière du Ministère des Travaux Publics pour laquelle en vertu d'instructions récentes je devrai saisir mon Administration Centrale. La section de route nationale en cause ayant vocation à être déclassée dans quelques années et remplacée par le Boulevard Lancastel et la voie de raccordement prévue au plan d'aménagement vers le pont du BUTOR, les chances d'obtenir une telle participation seraient évidemment assez réduites.

Si votre Municipalité envisage d'en assurer le financement en totalité ou en plus grosse part, votre Conseil Municipal devrait prendre une délibération en nous chargeant de l'étude correspondante dans les formes habituelles.

Acceptez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: J. V. GAUDEL. "

En conséquence et vu l'urgence, je vous prie de m'autoriser à solliciter l'intervention des Ponts et Chaussées pour ces études et devis./.

Adopté à l'unanimité.

Préalablement à la demande de suspension de séance proposée par le Maire, en raison de l'heure tardive, M. RAVILLY demande que le dossier n° 34 soit examiné.

LE MAIRE. - Satisfaction peut être donnée à M. RAVILLY, voici ce que contient ce rapport.